

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ABITIBI-OUEST  
MUNICIPALITÉ DE LA REINE

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Reine, tenue le 8 juillet 2008, à 19 heures, à la salle du conseil, à laquelle sont présents le maire monsieur Jean-Guy Boulet, les conseillers :

- M. Réjean Bernard                      - M. Jean-François Royer            - Mme Yvonne Soulard  
- M. Jacques Michaud                  - M. Robert Racette  
formant quorum sous la présidence du maire.

Diane Sévigny-East, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

RÉSOLUTION 08-07-157 : Examen stratégique de la Société canadienne des postes

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

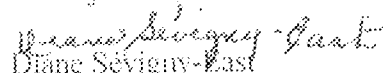
ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Michaud, appuyé par Yvonne Soulard et résolu à l'unanimité :

- D'indiquer à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes notre opposition à la déréglementation de Postes Canada
- D'exiger que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population et prolonge le délai accordé pour le dépôt des mémoires.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

Copie conforme certifiée  
Ce 16 juillet 2008

  
Diane Sévigny-East  
Secrétaire-trésorière

c.c. Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes